



DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

DE

SAINT-JUST-ET-VACQUIÈRES

30580

Téléphone : 04 66 83 13 65

Télécopie : 04 66 83 71 43

Courriel : hotel.de.ville.st.just@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 26/01/2022

ABSENTS EXCUSES :Aurore CHOLLETON (Procuration David GRENIER), Bruno DUMAS.

Le compte rendu de la réunion précédente n'a suscité aucune observation.

PERMIS D'AMENAGER : L'entreprise DIAZ a déposé un permis d'aménager pour une plate-forme destinée à permettre une meilleure gestion des matériaux (terre végétale, roches, pierres et gravats) issus des chantiers. Le site se trouve sur d'anciennes terres agricoles Section L 52 « La Rouveirette ». L'association du Collectif Mas de Bastide s'inquiète quant à l'impact de ce projet sur l'environnement. Après réflexion et discussion, le conseil municipal pense qu'il est opportun de trouver d'autres solutions en ne donnant pas suite à ce permis. Le conseil souhaite également que l'entreprise ne soit pas inquiétée pour les dépôts antérieurs à la date de demande du permis d'aménager. Le collectif Mas de Bastide déclare se satisfaire de cette décision.

LIGNE ELECTRIQUE SERRE DE L'ENCLOS : La ligne HT 20 000KV qui surplombe le quartier Serre de l'Enclos est une source de désagrément visuel et une gêne pour les constructions futures. En effet, plusieurs terrains sont classés en zone constructible et sur le point d'être vendus. Une demande de mise en discrétion va être faite auprès des services ENEDIS et du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG). Outre la faisabilité, les subventions correspondantes éventuelles seront demandées.

TRAVAUX RUE DE LA CROIX : Des travaux vont être réalisés afin de canaliser les eaux de ruissellement le long de cette rue. Montant HT : 4 750 €.

ETAT DES TRAVAUX REALISES : Le chemin du Laquet a été remis en état ainsi que le chemin de Vacquiérette où du béton a été coulée sur le haut. Des blocs ont été installés afin d'empêcher le passage d'engins motorisés sur divers chemins. Coût HT : 17 690 €.

TRAVERSEE DU VILLAGE : Le maire présente au Conseil les résultats du comptage réalisé, à sa demande, par les services du département, Sur la D7, au niveau de l'abri bus. Ceux-ci montrent un trafic journalier moyen de 1 950 véhicules et une vitesse moyenne de 60km/H alors que celle autorisée est de 50 KM/H. La mise en sécurité est toujours d'actualité. Les chauffeurs des bus refusent à présent de faire

demi-tour au niveau de l'abri bus par mesure de sécurité et effectueront cette manœuvre à l'ancienne gare. Cet endroit sera donc libéré et une nouvelle étude de style éclose pourra être envisagée.

CHEMIN DE VACQUIERES AU MAS CHAMPION : Le passage au-dessus du pont en début de ce chemin en venant de Vacquières présente un réel danger en raison de l'étroitesse et de la hauteur. Il sera sécurisé. En ce qui concerne le gué vers le viaduc, son aménagement passe par la protection de la conduite d'eau. La REAAL, gestionnaire du réseau est prévenue. Il est rappelé que toute intervention en milieu aquatique est soumise à une autorisation de la police de l'eau.

TRAVAUX ECOLE : L'installation d'un chauffe-eau dans les sanitaires de l'école est toujours à l'étude. De nouveaux devis seront demandés.

DEMANDE AIDE SOCIALE : La commission chargée de l'aide sociale sera convoquée prochainement afin d'étudier plusieurs dossiers. Cette commission remplace le bureau d'aide sociale qui avait son propre budget mais qui a été supprimé il y a quelques années. Les membres de cette commission sont soumis au droit de réserve.

LOGICIEL MAIRIE : Les protocoles comptables changent, il va falloir prévoir une mise aux normes des logiciels. Pas d'urgence pour l'instant.

QUESTIONS DIVERSES. COUPE FEU PISTE D62 : Cette question n'avait pas été mise à l'ordre du jour car parvenue après la convocation du Conseil Municipal.

Des changements sont intervenus dans le marché initial et la participation communale revue sensiblement à la hausse puisqu'elle passe de 9 000 à 18 000 € environ. Le Conseil Municipal, dans un courrier au président du SIVU/DFCI fait part de son mécontentement tout en acceptant ces nouvelles conditions vu l'importance qu'il y a pour la commune de se doter d'une protection contre les feux de forêt. Ces travaux sont maintenant urgents mais aucune surenchère ne sera acceptée.

ORDRE DU JOUR EPUISE, SEANCE LEVEE A 21H.



SCI DIAZ FRERES
218 CHEMIN DU MOULIN
30340 MONS

MAIRIE
2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
30580 SAINT JUST ET VACQUIERES

MONS, le 8 février 2022

OBJET : Demande d'annulation d'un permis d'aménager.

A l'attention de MR le Maire.

Monsieur,

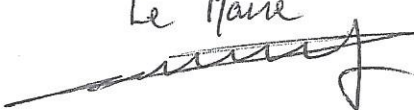
Je soussigné Mr DIAZ Didier gérant de la SCI DIAZ demande ce jour par la présente l'annulation du permis d'aménager portant le numéro : 030 275 21 C 0001 déposé en mairie le 8 décembre 2021.

Merci de me faire un retour de cette décision.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations distinguées.

Monsieur DIAZ Didier

Gérant

Transmis le 8/2/2022
au service APS
Le Maire




SARL TRAVAUX PUBLICS DIAZ Freres
218, Ch. du Moulin - 30340 MONS
Tél. & Fax 04 66 61 25 06
TVA FR 65 539 741 900
SIRET 539 741 900 00010